

RÈGLES GÉNÉRALES DE LA MOBILITÉ ACADÉMIQUE : 3ème ANNÉE ETUDIANTS SORTANTS

Année académique 2022-2023

I- Les consignes pour la sélection des cours

Le contrat d'études :

- **Le choix des cours pour le contrat d'études – learning agreement**

Le contrat d'études (learning agreement-LA) indique les cours suivis au sein de l'établissement d'accueil. Ce contrat est obligatoire pour tous les étudiants, et permet de présenter au Jury de passage de l'EBS Paris la cohérence de votre parcours pédagogique pendant votre semestre ou année à l'étranger.

→ Pour chaque semestre d'études effectué à l'international, vous devez obtenir **au minimum 30 crédits ECTS ou équivalents**.

→ Le choix des cours doit s'effectuer en prenant en compte les consignes suivantes :

- Aucun cours dont le niveau est inférieur à votre niveau actuel, sauf exception (pas de cours de 1^{ère} ou 2^{ème} année) ;
- Aucun cours correspondant aux cours déjà suivis en 1^{ère} et 2^e année (ex : fundamentals of marketing) ;
- Maximum 1 cours hors discipline (cours d'ouverture, ex : cours de langue locale, culture...) ;
- Maximum 39 ECTS si accord de l'établissement d'accueil, beaucoup de partenaires limitent le nombre maximum de cours ;
- Charge de cours correspondant à un « full time study ». Attention, cela peut correspondre à 4 cours maximum chez certains partenaires ;

→ A noter, il existe deux contrats d'études/learning agreement (LA)

- Pour les mobilités Erasmus
- Pour les mobilités hors-Erasmus

Le contrat d'études doit être soumis à l'EBS Paris avant la période de mobilité pour validation. Une fois validé par l'EBS, à votre arrivée à l'établissement d'accueil, obtenez la signature du service international du partenaire.

Tout changement dans le choix initial de cours doit être validé par l'EBS au préalable et au plus tard 2 semaines après le début des cours dans l'établissement d'accueil.

La reconnaissance académique :

Pour valider les crédits obtenus à l'international, l'EBS Paris s'appuie sur le système de pondération et de validation en vigueur dans l'établissement partenaire à l'aide d'une table de correspondance. Les crédits obtenus permettent de valider tout ou partie des crédits exigés pour valider l'expérience internationale.

- Le système de notation

Système des grades ECTS	Grades	Notation de l'EBS Paris	Grades aux U.S.A	GPA
EXCELLENT - résultats remarquables, avec seulement quelques insuffisances mineures EXCELLENT - outstanding performance with only minor errors	A	17 - 20	A+	4
TRES BIEN - résultats supérieurs à la moyenne, malgré un certain nombre d'insuffisances VERY GOOD - above the average standard but with some errors	B	15 - 16	A	3,7
BON - généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables GOOD - generally sound work with a number of notable errors	C	13 - 14	B+	3,3
SATISFAISANT - travail honnête, mais comportant des lacunes importantes SATISFACTORY - fair but with significant shortcomings	D	11 - 12	B	3
PASSABLE - les résultats satisfont aux critères minimaux SUFFICIENT - performance meets the minimum criteria	E	10	C	2
Insuffisant - un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi d'un crédit Fail - some more work required before the credit can be awarded	FX	9	C-	1,7
		8	D	1
INSUFFISANT - un travail supplémentaire considérable est nécessaire FAIL - considerable work is required	F	0 - 7	F	0

- Les équivalences en ECTS pour les établissements Hors Europe

Pays	Nombre de cours	Nombre de crédits locaux	Nombre de crédits ECTS
Argentine	4 à 5	26 - 32	30
Australie	3 à 4	18-24	30
Brésil	4	15 à 20	30
Canada	4 à 5	15	30
Chili	4 à 5	12-16	30
Chine	5	25-30	30
Chine-Hong-Kong	4 à 5	15-18	30
Corée du Sud	5	15-18	30
Emirats Arabes Unis	4	24	30
Israël	5 à 6	21	30
Malaisie	3 à 4	12	30
Mexique	4	24	30
Pérou	5	15-18	30
Singapour	4	12	30
Taiwan	4 à 5	12-15	30
Thaïlande	4	12	30
Turquie	5	30	30
Uruguay	4 à 5	18-24	30
U.S.A	4 à 5	12-15	30
Vietnam	4	48	30

A noter : tous les établissements en Europe utilisent le système des ECTS.

II- Le déroulement de la mobilité académique

Avant votre départ :

- Avoir validé votre 2^{ème} année
- Avoir effectué votre réinscription à l'EBS Paris
- Avoir effectué les démarches d'inscription préalables auprès de l'établissement partenaire et acquis les visas nécessaires (si besoin)
- Avoir fait signer votre contrat d'études-Learning agreement par le Service International de l'EBS (via Mobility Online)

- Pour les étudiants Erasmus+ vous serez contactés par Mme Ferreira pour la transmission du Kit Erasmus (Learning Agreement et Grant Agreement)

Bourses :

- Pour la bourse Erasmus et la bourse Mobilité Ile de France, une demande de bourse est possible, merci de consulter le campus numérique.
- En cas de question contacter Mme Katy FERREIRA à l'adresse suivante katy.ferreira@ebs-paris.com.
- Pour les bourses CROUS, merci de vous rapprocher des services du CROUS.

Pour les étudiants en mobilité Erasmus :

- Passez votre test de langue sur la plateforme OLS

A votre arrivée à l'établissement partenaire :

- Faire signer votre contrat d'études/LA par l'établissement partenaire, puis le transmettre à l'EBS Paris via Mobility Online.
- Si vous modifiez votre contrat d'études, vous devrez faire valider ces modifications par le Service International de l'EBS Paris (via Mobility Online) avant d'obtenir la signature du partenaire.

Pour les étudiants en mobilité Erasmus :

- Faites signer votre attestation d'arrivée et envoyez-la au Service International de l'EBS Paris.

Pendant votre séjour de mobilité :

- L'évaluation des cours chez le partenaire

L'évaluation de chaque cours est du ressort de l'établissement académique qui accueille l'étudiant.

Les étudiants doivent se conformer aux règlements en vigueur des établissements partenaires qui les accueillent pour la validation des cours sous forme d'examen écrit ou oral (inscription aux examens, respect des dates pour la remise des travaux, etc.). Les fraudes et tentatives de fraude (dont le plagiat) sont sanctionnées conformément à ce règlement. Les instances des partenaires qui prononcent des sanctions disciplinaires sont souveraines et l'EBS Paris ne saurait intervenir en aucun cas auprès du partenaire. A la lumière des décisions prises par l'établissement partenaire, le Directeur des programmes et, le cas échéant, le Conseil de Discipline prendront les décisions adaptées quant à la poursuite de la scolarité au sein de l'EBS.

- Les rattrapages

En cas de non-validation partielle ou totale des crédits à l'issue d'un semestre d'échange, l'étudiant devra participer aux épreuves de rattrapage prévues par l'établissement partenaire.

→ Il est de votre responsabilité de vous renseigner auprès de l'établissement d'accueil pour connaître les modalités et le calendrier des rattrapages.

En cas d'impossibilité, dûment justifiée, de participer aux épreuves de rattrapage organisées par l'établissement partenaire ou en cas d'absence de telles épreuves, l'étudiant devra valider les crédits manquants selon des modalités définies par le jury intermédiaire, de passage ou de fin de cursus. Sauf cas exceptionnel laissé à l'appréciation du Directeur des programmes, la non-validation d'une période d'échange ne donne pas lieu à la réalisation d'une nouvelle période d'échange.

→ La priorité est donnée aux examens de rattrapage du partenaire, l'étudiant devra se rendre à l'établissement partenaire, sauf impossibilité dûment justifiée (maladie, stage, seconde mobilité académique...)

A la fin de votre séjour de mobilité :

Pour les étudiants Erasmus

- Faites signer votre attestation de présence et renvoyez-la au Service International
- Passez un deuxième test de langue sur la plateforme OLS
- Complétez votre rapport final Erasmus+ en ligne

- L'obtention du bulletin de notes

→ A l'issue de la période de mobilité internationale, l'étudiant doit s'assurer que son bulletin de notes est transmis à l'EBS Paris. Il s'engage également à rédiger un rapport d'expérience sur son séjour à l'international.

→ A réception du bulletin de notes, EBS Paris se charge du transfert des crédits obtenus. Les crédits obtenus dans un établissement d'accueil utilisant un système de crédits différent du système ECTS, seront convertis en crédits ECTS selon la table de correspondance. Le bulletin de notes de l'EBS Paris indiquera la totalité des crédits visés.

Sauf cas exceptionnel laissé à l'appréciation du Directeur des programmes, les règles de validation des années et de poursuite d'études décrites à l'Art. 19 du règlement des études s'appliquent aux années comprenant une ou plusieurs périodes de mobilité internationale.

A noter : certains établissements américains facturent l'édition du relevé de notes (une faible somme).

CONTACT

Veillez faire vérifier votre sélection de cours à Mme MORANGA BOULA Daisy, avant sa transmission à l'établissement partenaire.

Si vous avez déjà envoyé votre choix de cours, pas d'inquiétudes à avoir, vous pourrez modifier ces informations avant le début du semestre ou à votre arrivée à l'établissement partenaire, si ces cours ne correspondent pas aux consignes de sélection des cours (partie I).

Il est important de rester en contact avec le service international de l'EBS Paris, pour leur partager vos questionnements, mais aussi vos impressions tout au long de votre séjour.

Référente mobilité A3 :

Mme Daisy MORANGA BOULA – Coordinatrice internationale Erasmus et Hors-Erasmus

Tel. + 33 (0)1 40 71 37 24

Port. +33 (0)6 33 24 87 98

dmorangaboula@ebs-paris.com

Référente bourses A3 + Dossier Erasmus (validation du Grant et Learning Agreements) :

Mme Katy FERREIRA – Coordinatrice internationale

Tel. + 33 (0)1 40 71 37 31 / +33 (0)7 88 24 24 42

katy.ferreira@ebs-paris.com

Adresse générique du Service International de l'EBS Paris :

international@ebs-paris.com